

Ragondin et rat musqué, une régulation nécessaire

DÉGÂTS AUX CULTURES ET PRAIRIES/ Les rongeurs aquatiques exotiques envahissants se font rarement discrets dans les parcelles en bord de cours d'eau, et les agriculteurs sont les premiers à en subir les dégâts. Un programme départemental de lutte collective contribue à réguler leur population.

Par Nadine Dumazet

Les ragondins sont responsables de dégâts réguliers dans les prairies et cultures en bord de cours d'eau. Ces mammifères, classés nuisibles et chassables toute l'année, apprécient particulièrement les maïs, surtout au stade grain pâteux, les cultures maraîchères, les millets ou encore les blés. « Ils ont tout ce qui leur faut dans nos campagnes : des fossés, des mares, des cours d'eau, de la nourriture... », confirme Cyril Kruczkowski, animateur à la Fredon Centre-Val de Loire.

UN RÉSEAU DE PIÈGEURS AGRÉÉS

En Indre-et-Loire, un programme de lutte contre les rongeurs aquatiques (ragondins et

rats musqués) est en œuvre depuis 1995. Un réseau de 70 à 80 piègeurs agréés actifs est ainsi en place, fonctionnant avec l'association des piègeurs et la Fédération des chasseurs. Le conseil départemental finance l'achat de matériel et le dédommagement des piègeurs (2 € par capture). Les communes, communautés de communes ou syndicats de bassin choisissent de cotiser ou non au plan*, pour bénéficier des services de la Fredon et du réseau de piègeurs agréés. Un peu plus de 50 % des communes d'Indre-et-Loire sont engagées.

Dans les collectivités qui ne cotisent pas au plan, les victimes de dégâts de ragondins doivent gérer le piégeage par elles-mêmes, mais dans le respect de la réglementation (relevé des pièges avant midi, par exemple). Elles ont tout

intérêt à remonter le problème à leur mairie, pour information. Environ 10 000 captures sont enregistrées chaque année, que ce soit en piégeage ou en chasse, dont 3 000 ragondins et rats musqués en cages-pièges. « Les cages-pièges sont le moyen le plus efficace étant donné que le ragondin est un animal nocturne, note Cyril Kruczkowski, en charge de la coordination départementale du programme. Elles sont placées dans les coulées, avec ou sans appât. »

DES CULTURES EN MOINS ET DES GALERIES DANS LES SOLS

Pour les agriculteurs touchés, les dégâts sont significatifs. Michel Guérin, agriculteur à Nazelles-Négron (Gaec de Villefaulx), en fait les frais tous les ans, notamment sur une parcelle située en bord de Cisse, à Vouvray. « Je piège cette parcelle depuis un peu plus de 8 ans, indique Raymond Legrand, piègeur agréé sur le secteur. En ce moment, il y a 5 cages-pièges, et j'ai capturé 11 ragondins sur les 8 derniers jours. Ils se servent dans les maïs pour faire des provisions pour l'hiver. » « Les



Raymond Legrand, piègeur agréé, Michel Guérin, agriculteur, et Cyril Kruczkowski de la Fredon constatent les dégâts sur une parcelle en bord de Cisse.

dégâts sont variables d'une année sur l'autre. Ici, 10 mètres sur 5 mètres environ de pieds de maïs ont été coupés par les ragondins, illustre l'agriculteur. Et c'est ça tous les 150 mètres à peu près, donc c'est une moins-value sur le rendement. »

Michel Guérin subit aussi la présence des ragondins dans une prairie en bord de cours d'eau. « Ils esquintent les berges là où sont les clôtures, et surtout ils font des trous, ce qui est dangereux pour mes bêtes. J'ai déjà eu des vaches ou veaux qui se sont cassé une patte à cause de ces galeries. Sans compter qu'ils risquent de contaminer les animaux, comme ils sont porteurs de maladies. »

Le piégeage est donc indispensable pour éviter la prolifération de l'espèce. La Fredon Centre-Val de Loire, en lien avec la Fédération des Chasseurs, propose d'ailleurs des formations pour devenir piègeur agréé. ■

* Tarif annuel : cotisation à la Fredon de 0,02 à 0,10 € par habitant + forfait de 100 € d'adhésion au plan de lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants.

Pour toute question sur ce plan de lutte collective, contacter Cyril Kruczkowski de la Fredon CVL au 06 51 72 13 94.



Les cages-pièges sont placées dans les coulées.

« Les cages-pièges sont le moyen le plus efficace étant donné que le ragondin est un animal nocturne. »

Cyril Kruczkowski, animateur à la Fredon Centre-Val de Loire.



Interfel dénonce une « posture dogmatique des ONG »

EMBALLAGES PLASTIQUES/

Le 30 septembre, deux heures avant un vote du Conseil National de l'Alimentation (CNA) sur les emballages plastiques dans les fruits et légumes, « certaines parties prenantes, - pour la plupart des ONG - ont délibérément ajouté une annexe sans aucune concertation avec les autres membres du CNA », rapporte Interfel. Le document remet en cause le dialogue engagé depuis plusieurs mois. Interfel dénonce « un hold-up antidémocratique ». En faisant fi des procédures, les ONG en question ont engagé « une démarche agressive vis-à-vis des professionnels ». Interfel « ne reconnaîtra pas comme légitime le document ».

L'interprofession rappelle qu'elle demande depuis long-



temps une étude d'impact sur l'interdiction des emballages plastiques pour la filière. Le CNA a été saisi par le Gouvernement après l'adoption de la loi interdisant, au 1^{er} janvier 2022, les emballages plastiques pour les fruits et légumes frais (pour les conditionnements inférieurs à 1,5 kg). Le CNA doit donner son avis sur le décret qui pré-

cisera les exceptions pour les fruits et légumes « présentant un risque de détérioration ». « Interfel a toujours soutenu les solutions alternatives aux emballages plastiques, rappelle l'interprofession. Elle travaille en ce sens depuis des années dans le respect des avancées techniques et de la faisabilité économique de la mise en œuvre de ces alternatives. » ■

Comprendre /

» Les enjeux de la régulation

Les ragondins et rats musqués soulèvent de nombreuses problématiques dans différents domaines :

- **écologique** : ils occasionnent des dégâts dans les berges en excavant plusieurs mètres cubes de terre, fragilisent les digues, favorisent l'érosion ;
- **agricole** : ils causent des dégâts aux cultures, et les trous creusés dans les prairies augmentent les risques de blessures des troupeaux ;
- **santé publique** : ils sont porteurs de la leptospirose, maladie grave voire mortelle pour les humains et les animaux. Un danger donc pour les troupeaux pâturant en bord de cours d'eau et pour les personnes pratiquant des activités nautiques ;
- **biodiversité** : ils modifient l'équilibre écologique des cours d'eau, en créant des envasements, de la turbidité, en détruisant les habitats des oiseaux nicheurs et en se nourrissant dans les frayères. D'autant plus qu'il s'agit d'une espèce exotique envahissante qui n'a pas de prédateur, et deux ragondins génèrent une descendance de 90 individus en deux ans ! Seuls les hivers froids peuvent les réguler naturellement.